

ORIGINAL : ANGLAIS  
26 mai 1965

NATO CONFIDENTIEL  
COMPTE RENDU DE DECISIONS  
AC/127-R/156

COMITE ECONOMIQUE

Réunion tenue au Siège Permanent, Paris, VIIe.,  
le jeudi 20 mai 1965 à 10h15

COMPTE RENDU DE DECISIONS

I. POSSIBILITES ET LIMITES D'UNE EXPANSION DU COMMERCE ENTRE  
L'OCCIDENT ET LES PAYS DE L'EST EUROPEEN

Le COMITE :

- (1) note que les autorités des Etats-Unis et du Royaume-Uni approuvent dans l'ensemble, les conclusions consignées au paragraphe 12 du document AC/127-WP/153 ;
- (2) note qu'il en est de même des autorités de la France, qui envisagent toutefois avec un peu plus d'optimisme une éventuelle expansion du commerce avec les pays de l'Est européen et considèrent que les échanges de la France avec ces pays sont de nature à augmenter de 10 à 18 % au cours des prochaines années ;
- (3) invite les Délégations qui ne l'ont pas encore fait à indiquer au Comité à sa prochaine réunion si les conclusions de leurs autorités concordent ou non avec celles du document AC/127-WP/153 ;
- (4) reçoit, du Représentant des Etats-Unis, communication d'un rapport adressé au Président des Etats-Unis par le Comité Spécial sur les relations commerciales des Etats-Unis avec les pays d'Europe orientale et l'Union soviétique.
- (5) note que les délégations ayant des commentaires à formuler sur le document de travail AC/89-WP/153 les adresseront par écrit au Sous-Comité sur la politique économique soviétique ;
- (6) décide de reprendre la discussion à la prochaine réunion en tenant compte d'une note de la Direction Economique sur les enseignements

NATO CONFIDENTIEL

qu'il serait possible de tirer de l'exemple de la Yougoslavie (AC/127-WP/156).

## II. EXPORTATIONS DE MINERAL DE CHROME PAR LA TURQUIE

Le COMITE :

- (1) étudie les renseignements fournis par la Délégation de la Turquie sur les exportations de minéral de chrome effectuées par ce pays de 1958 à 1964 (AC/127-WP/155) ;
- (2) prend note d'une déclaration du Représentant de la Norvège selon laquelle d'après les renseignements dont il dispose, le volume exact des importations de minéral de chrome turc en Norvège s'élève à 15.900 tonnes pour 1963 et 33.639 tonnes pour 1964 ;
- (3) note que le Canada a également importé du minéral de chrome turc, mais en moins grande quantité ;
- (4) à la demande du Président, invite les délégations des pays destinataires énumérés dans le document AC/127-WP/155 à aviser le Comité des différences que leurs autorités auraient pu éventuellement constater entre les chiffres dont elles disposent au sujet de leurs importations de minéral de chrome turc et ceux qui figurent dans le document susmentionné ;
- (5) note que le Représentant de la Turquie vérifiera les chiffres qu'il a reçus, sollicitera de plus amples précisions sur les circonstances qui ont entouré, en 1964, l'accroissement sensible des exportations de chrome vers la Tchécoslovaquie et recherchera si les exportations vers la Bulgarie ont revêtu une certaine importance ;
- (6) est informé par le Représentant du Royaume-Uni que sa délégation diffusera, au cours des semaines à venir, une étude sur l'évolution récente du marché du minéral de chrome.

## III. ECHANGES COMMERCIAUX DES PAYS DE L'OTAN AVEC LES PAYS COMMUNISTES

Le COMITE :

renvoie l'examen de cette question à sa prochaine réunion.

IV. COMMERCE EST-OUEST

Le COMITE :

prend note d'une déclaration du Représentant des Etats-Unis selon laquelle ses autorités considèrent que les pratiques commerciales des pays d'Europe orientale signalées dans le "Times" de Londres du 22 avril 1965 (1) demeurent isolées et n'ont pas, jusqu'à présent une grande portée (2).

V. THEMES ECONOMIQUES POUVANT SERVIR DE RIPOSTE A LA PROPAGANDE COMMUNISTE

Le COMITE :

- (1) note que les observations de l'Allemagne relatives à un document du Royaume-Uni sur les "thèmes économiques pouvant servir de riposte à la propagande communiste" ont été publiées sous la cote AC/127-WP/157 et que le Représentant du Royaume-Uni a accepté de diffuser le document britannique (sous la cote AC/127-WP/158);
- (2) décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

VI. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Jeudi 3 juin 1965 à 1015.

OTAN/NATO  
Paris, XVIIe.

---

(1) voir AC/127-R/155, Point VII

(2) Le texte des observations des Etats-Unis sera diffusé in extenso sous la cote AC/127-WP/159